

Date de la convocation : 24/05/2018	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de votes : 18 Nombre de pouvoirs : 2
L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le 31 Mai à 20 h. 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'AMOU, convoqué le 24 Mai 2018 s'est réuni en séance publique dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Florence BERGEZ, Maire.	Présents : Florence BERGEZ, Maire, Jean-Jacques DARMAILLACQ, Odile LAFITTE, Guillaume DARMAILLACQ, Jean-Pierre DUFOURCQ, Jean-Pierre CORDIER, Christian DUFAU, Isabelle ESCOUTELOUP-BOULY, Alain LUBET, Christine MINVIELLE, Serge BOUVIER, Christine DANEL, Karen RICARRERE, Claude LAFERRERE, Céline GAITS, Martine GAITS
Secrétaire de séance : Jean-Pierre DUFOURCQ	Excusé(s) : Mme Nathalie GUILLEMOTONIA (pouvoir à Jean-Pierre CORDIER), Bernard LAGIERE (pouvoir à Martine GAITS), Alain DESSA Absent(s) :

En préambule à la séance du conseil Municipal, madame le Maire revient sur l'épisode orageux de la veille qui a entraîné des crues torrentielles avec de nombreux dégâts sur la voirie communale et chez de nombreux administrés. Elle fait état de la visite de Monsieur le Préfet et ses services ainsi que du Président du Conseil Départemental qui ont apporté leur soutien. Une demande d'arrêté de catastrophe naturelle sera transmise très rapidement au représentant de l'Etat. Les dégâts seront recensés et transmis rapidement à notre assureur.

### 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 AVRIL 2018

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 Avril 2018 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

### 2 – DELIBERATION DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 5 avril dernier relative aux délégations données par le conseil municipal au maire. Elle indique que cette délibération a fait l'objet d'une observation du contrôle de légalité sur l'alinéa 6. Cet alinéa qui fait référence à la fixation des tarifs communaux doit comporter des limites. Madame le Maire propose de supprimer ces tarifs qui seront fixés au cas par cas par le conseil municipal.

Après échanges de vues, l'assemblée décide, à l'unanimité de supprimer cet alinéa.

*Arrivée de M. Guillaume DARMAILLACQ*

### 3 - INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS :

Madame le Maire informe le conseil municipal des délégations qu'elle a accordé aux adjoints qui se détaillent comme suit :

- Alain LUBET (1<sup>er</sup> adjoint) délégation pour tous les dossiers en matière de finances et de voirie et réseaux
- Karen RICARRERE (2<sup>ème</sup> adjoint) délégation dans les domaines des affaires scolaires et affaires sociales

- Claude LAFERRERE (3<sup>ème</sup> adjoint) délégation en matière de bâtiments et installations sportives
- Jean-Pierre DUFOURCQ (4<sup>ème</sup> adjoint) délégation dans les domaines économique, agriculture, communication et information
- Christine DANIEL (5<sup>ème</sup> adjoint) délégation sur tous les dossiers touchant à l'environnement et à la vie associative

Elle rappelle ensuite que ces délégations de fonctions s'exercent sous le contrôle et la responsabilité du maire qui demeure libre d'intervenir à tout moment dans les affaires déléguées. Ainsi, le maire, malgré la délégation, conserve la faculté de se saisir de certains dossiers dans les matières déléguées et de les traiter à la place des adjoints délégués.

#### 4 - DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Mr Alain LUBET informe le conseil municipal de la nécessité de délibérer sur des modifications budgétaires.

D'une part sur l'article 2313 – Opération 87 (travaux de réhabilitation du groupe scolaire) qui est en dépassement de 20,49 €. Il propose donc l'opération suivante :

Section investissement (dépenses)

Article 2313 – op. 87 : + 20,49 €

Article 2031 : - 20,49 €

D'autre part il précise qu'à la demande de la trésorière il convient de modifier les imputations attribuées à l'acquisition du kangoo électrique et de La balayeuse de voirie.

Il est donc proposé donc l'opération suivante :

Section investissement (dépenses)

Article 21561 : - 79.500,00 €

Article 2182 : +12.300,00 € (kangoo électrique)

Article 21571 : +67.200,00 € (montant prévu au budget mais coût réel bien inférieur 44.400, € TTC)

Enfin l'association diocésaine « Paroisse Saint-Pierre » des Luys a transmis une demande de travaux supplémentaires dans les salles de réunions avec la pose de lambris dans les salles de réunions (soubassement) pour un montant de 4.071,60 € TTC. La paroisse remboursera le montant hors taxes.

Il est donc nécessaire de modifier le budget en conséquence. Il est proposé l'opération suivante :

Section investissement (dépenses) :

Art. 21318 op 86: Autres bâtiments publics + 4.072,00 €

Art. 2188 op 89 : Autres immob. corporelles - 668,00 €

Section investissement (recettes) :

Art. 1388 : Autres subventions + 3.404,00 €

Ces modifications sont soumises à l'approbation de l'assemblée. Elles sont adoptées à l'unanimité.

#### 5 - TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Mr Alain LUBET rappelle que la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (N.O.T.R.e) prévoit le transfert obligatoire des compétences « eau et assainissement » à l'intercommunalité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il précise que la compétence eau a déjà fait l'objet d'un transfert au Syndicat des Eschourdes.

Il rajoute que les conclusions du schéma directeur prévoient de lourds travaux de réhabilitation de la station d'épuration ainsi que du réseau. Pour lancer ces travaux le transfert pourrait être anticipé au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

M. Jean-Pierre CORDIER précise que cette délibération pourrait être soumise à l'assemblée générale du Syndicat des Eschourdes le 28 juin prochain.

M. Christian DUFAU regrette que les autres possibilités de transfert n'aient pas été évoquées. A ce titre il s'abstiendra, tout comme Odile LAFITTE qui doute des capacités d'investissement du S.I.E.A.P. des Eschourdes pour les travaux avec notamment la priorité donnée à la Commune d'AMOU.

Madame le Maire propose de passer au vote. 15 voix pour / 2 abstentions

#### 6 - PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTE :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'arrivée à son terme d'un contrat d'avenir au 30 juin 2018. Elle propose comme cela a été prévu au budget communal de stagiairiser l'agent concerné. Elle explique qu'il convient de créer un poste pour concrétiser cette embauche.

Elle propose de délibérer dans ce sens pour lancer l'opération de recrutement au 1<sup>er</sup> juillet 2018. Le conseil municipal approuve à l'unanimité. Alain LUBET n'a pas participé au vote. 16 voix pour.

*Arrivée de Claude LAFERRERE*

#### 7 – COMPTE-RENDU COMMISSION VOIRIE :

Les membres de la commission proposent de désigner 2 vice-présidents soit Alain LUBET et Christian DUFAU. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

M. Alain LUBET donne lecture du compte rendu de la première séance qui s'est tenue le 7 mai dernier. Elle traitait des points suivants :

- Des travaux urgents sont à réaliser dans les rues Panecau et Bertrand Ducournau. Des devis seront demandés.
- Balayeuse de voirie : cette acquisition a été validée par le conseil municipal et suite aux dernières propositions parvenues en mairie, il a été décidé d'opter pour une Balayeuse de voirie d'occasion par la SARL Chrestia à SAINT-BOES (matériel de marque Eurovoirie avec moteur neuf / tuyau d'aspiration et nettoyeur haute pression – garantie 6 mois) au prix de 37.000,00 € H.T.
- Travaux de fauchage : le broyage des accotements a débuté et il serait peut-être intéressant de prévoir à l'avenir un troisième passage annuel. Les avis sont partagés. En effet pour des raisons écologiques, deux passages suffisent pour Mme Odile LAFITTE, mais pour Mme le Maire que pour des raisons de sécurité 3 passages seraient préférables. Mme Odile LAFITTE précise que bien sûr, les points dangereux, pourraient être traités à trois reprises.
- L'appel d'offres concernant les travaux d'épaveuse a été lancé. Mme Christine MINVIELLE pense qu'il faudrait remercier les riverains qui font eux-mêmes l'entretien. Ils seront remerciés dans la prochaine gazette.
- La commission propose de lancer une consultation pour le curage des fossés pour alléger les travaux réalisés en régie. D'autant que l'orage de la veille n'a rien arrangé.
- Chemin communal de « Chabrague » Une demande d'achat d'une portion du chemin communal est parvenue en mairie. Une enquête publique avait déjà été réalisée il y a 20 ans. Malgré un avis favorable, elle n'avait pas été suivie d'effet. Il est nécessaire de relancer une enquête publique pour déclasser et vendre ce chemin. Il est rajouté qu'une visite de la D.D.T.M. a eu lieu sur le site pour étudier l'opportunité d'un Projet Résidentiel de Loisirs sur ce site

- Le pont dit de « Manchot » sera en travaux prochainement, il conviendra d'étudier la mise en place de la déviation.

#### 8 – COMPTE-RENDU COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Les membres de la commission proposent de désigner Christine DANEL en qualité de vice-présidente de la commission.

Elle donne un compte-rendu des travaux de la commission :

- Remplacement progressivement des jardinières « bacs à pommes » très abîmés. Dans un premier temps, ceux qui se trouvent sur le parking de la salle de l'Etoile seront remplacés par des réservations au sol. Celui du rond-point de la Place de la Poste sera remplacé par une jardinière dans le même esprit (carrée) pour y fixer la signalisation routière.
- Un devis de l'Office National des Forêts a été validé pour un contrôle visuel et sonore des platanes et du cèdre de la place de la Mairie. Un entrepreneur travaillant chez un particulier a indiqué que le cèdre semblait en bon état mais nécessiterait une taille. Mme Odile LAFITTE rappelle la dernière expertise réalisée par l'O.N.F. qui préconisait la protection des racines.
- Haie dans l'enceinte du presbytère à remplacer et celle du cimetière à arracher ou couper.
- Réflexion à mener sur le terrain « Noguez » jouxtant le hall de la Técoûère (entretien, terrassement, bordure à déposer)
- Les plantations sont quasiment achevées mais des vols sont déjà à déplorer.
- Habiller les containers au cabinet médical ou réfléchir à d'autres possibilités notamment dans le cadre du label Petites Cités de Caractères.
- Un point a été fait sur les jardins familiaux qui sont tous loués, un seul n'est pas entretenu.
- La commission propose d'étudier l'acquisition d'un panneau lumineux d'information. Mme Odile LAFITTE indique qu'un arrêté pourrait déjà être pris pour empêcher l'affichage sauvage mais il pourrait être proposé un panneau dédié.
- Mme Odile LAFITTE présente le bilan de la collecte sélective 2017 de la commune qui reste en baisse par rapport à l'année précédente. Mme Isabelle ESCOUTELOUP-BOULY pense qu'une opération de communication pourrait être réalisée pour sensibiliser la population. Mr Jean-Pierre DUFOURCQ propose qu'une information soit faite dans la prochaine gazette.

#### 9 – COMPTE-RENDU COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE :

La commission s'est réunie le 3 mai et a désigné Jean-Jacques DARMAILLACQ en qualité de vice-président.

Il donne lecture des points essentiels traités lors de cette séance :

- Subventions : la commission propose de reconduire la subvention attribuée en 2017 à l'occasion du Festival « Amousicaña » soit 1.000,00 €
- Elle propose également de prendre en charge les frais d'acquisition de matériel électrique pour l'installation de l'audioguide.
- Festival « Chansons et Mots d'AMOU » : la commission propose que la convention habituelle soit reconduite en 2018. La logistique qui était assurée dans une des salles de la Mairie sera transférée à l'école dans la salle des professeurs. Ce point sera mentionné dans la convention tout comme l'utilisation du restaurant scolaire

- et de la cuisine. Seules les salles de motricité et la bibliothèque seront utilisées. Le copieur pourra être utilisé à condition de prévoir la fourniture du papier
- Mme Odile LAFITTE regrette que le comité des fêtes n'utilise pas les verres recyclables. L'obligation pourrait être rendue par arrêté.
  - Projet de jeu de piste culturel pour la visite d'AMOU présenté par Jean-Pierre DUFOURCQ. Il prendra la forme d'un document papier, dans un premier temps, qui sera déposé en Mairie et à l'Office du Tourisme.
  - Proposition de mise en place d'anciennes photos d'AMOU sur certains sites. Cette idée sera revue dans le cadre du label Petites Cités de Caractère

#### **10 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMOU-BONNEGARDE-NASSIET :**

Comme lors des séances précédentes, il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 6.370,00 € correspondant au reversement de l'impôt sur les spectacles.  
Approuvé à l'unanimité.

#### **11 – BAUX EMPHYTEOTIQUES PRESBYTERE :**

Madame le Maire cède la parole à Jean-Jacques DARMAILLACQ pour évoquer le sujet.  
Il présente en détail ces projets de baux :

- le premier pour le presbytère d'une durée de 40 ans ne semble pas poser de problème, puisqu'il comporte une clause de reprise du bâtiment en cas d'inoccupation pendant une durée d'une année par un curé.
- le second, traitant des salles de réunions pourrait, lui, comporter une clause ouvrant à une utilisation plus large en cas de disparition du catéchisme.

#### **12 – CONVENTION CDG40 POUR MEDIATION PREALABLE :**

Madame le Maire présente le dispositif de la médiation préalable qui permet un règlement des conflits plus souple, plus équitable et moins coûteux dans des délais plus restreints.  
Cette procédure issue de la loi de modernisation de la justice met et en œuvre une médiation préalable obligatoire à la saisine du juge administratif en matière de litiges de la fonction publique.  
Le CDG40 en qualité de tiers de confiance s'est porté volontaire pour expérimenter cette procédure en coordination avec le Tribunal Administratif de PAU.  
Cette mission serait assurée par un le médiateur désigné par le CDG40 et aurait un coût de 200 € par médiation pour les collectivités affiliées.  
Le conseil municipal décide à la majorité de ne pas expérimenter ce dispositif de règlement des contentieux entre employeurs et agents pour l'instant. 1 voix pour / 17 contre.

#### **13 – COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MAI 2018 :**

M. Alain LUBET présente les points débattus lors du dernier conseil communautaire :

- Représentation aux CT et CHSCT suite aux élections professionnelles du 6 décembre prochain
- Aménagement numérique avec les travaux qui se poursuivent et la montée en débit sur certaines communes avec toutefois des inégalités suivant les territoires
- P.L.U.I.h – Il est demandé aux communes de rendre leur projet de zonage avant le 15/06. Il fait état du recensement des zones humides qui laisse sceptique.  
Une réunion est fixée le lundi 3 juin à 18 h 30 pour travailler à nouveau sur le projet de zonage.

#### 14 - QUESTIONS DIVERSES :

- **Point sur le dossier « Petites Cités de Caractère »**

Madame Christine DANEL présente l'état d'avancement de ce dossier. La Commune a été déclarée éligible au passage de la commission d'homologation. Le dossier de candidature répondant aux critères de la grille nationale doit être présenté préalablement à cette visite. Un travail important est donc à réaliser. Elle précise que le groupe de travail s'est réuni ce jour pour lancer les travaux. Une note sur l'histoire de la cité devra être rédigée sous un an et le dossier de candidature devra être présenté dans les 3 ans.

Un accent devra être mis sur les métiers d'art avec la création d'un espace dédié aux expositions. Dans ce cadre un partenariat pourra être mis en place avec l'école de design de MONT-de-MARSAN.

Mme Odile LAFITTE précise que le C.D.T. a proposé la tenue d'une réunion publique pour expliquer la démarche. Elle pourra être programmée dans le cadre des journées du patrimoine.

*Départ de M. Guillaume DARMAILLACQ*

- **Point sur le dossier « Plan de Référence »**

Madame le Maire précise que la consultation pour le choix du Bureau d'études a été lancée cette semaine. Elle présente au conseil municipal le détail du calendrier des échéances qui se détaille comme suit :

- 28 Mai - Mise en ligne du dossier de consultation des entreprises
- 14 juin – 12 h date de limite de remise des offres
- 14 juin – 16 h ouverture des plis
- 27 juin – choix des 3 bureaux d'études retenus pour une audition
- 5 juillet – Audition des 3 candidats puis du candidat retenu
- 19 juillet – 1<sup>ère</sup> réunion de travail

- **Participation à l'Assainissement Collectif :** Madame le Maire présente une demande de la SARL « Les Pavillons du soleil » tendant à obtenir une exonération partielle de la Participation à l'Assainissement Collectif (P.A.C.) pour la construction de 9 logements Avenue de l'Océan. Le pétitionnaire met en avant les nombreux investissements (20 logements) réalisés sur AMOU depuis une dizaine d'années. Il est décidé de ne pas accorder de dérogation mais l'A.D.A.C.L. sera interrogée sur le raccordement d'un immeuble collectif.

- Madame Karen RICARRERE évoque à nouveau les difficultés de circulation sur la route du collège. Malgré les aménagements réalisés, les problèmes persistent. Elle donne lecture du dernier courrier adressé au conseil départemental par le Maire d'AMOU, le Principal du Collège et la Présidente de l'association des parents d'élèves. Une nouvelle réunion est demandée au Conseil Départemental. Il est proposé de mettre en place des panneaux de vigilance.

- Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'opérateur « Free » qui souhaite installer un dispositif de réception mobile sur le pylône existant Chemin de « Larribaou »

- Mme

Christine DANEL présente un courrier du Président du Rugby Club Amollois confirmant le projet avancé de fusion avec le club voisin de l'U.S. POMAREZ.

- Madame le Maire informe le conseil municipal du titre de Maire honoraire conférer par Monsieur le Préfet des Landes à M. Jean-Jacques DARMAILLACQ. Elle félicite vivement le récipiendaire.

- la Prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 26 juillet.

*L'ordre du jour étant épuisé à 23 h.55, la séance est levée.*